

- Destinataire :** Chercheurs, associés, assistants et étudiants du CR-HMR ainsi que le personnel de l'animalerie
- Expéditeur :** Comité Biorisques
- Date :** 29 août 2023
- Objet :** Port de lunettes de protection obligatoire lors de l'utilisation de laser à l'animalerie du CR-HMR
- 

Bonjour,

Pour la sécurité de tous, le Comité Biorisques du CR-HMR avec l'appui du Service de prévention et soutien en santé organisationnelle du CIUSSS-EMTL a décidé de rendre obligatoire le port de lunettes de protection lors d'expériences utilisant des lasers dans la salle 428A de l'animalerie. Voici un résumé des différentes procédures à suivre :

### **Expériences utilisant un laser dans la salle 428A avec la lampe à fente ou le Micron IV**

- L'utilisateur doit réserver à l'avance l'appareil sur MIDAS;
- L'utilisateur doit apposer sur la porte d'entrée de la salle 428A, l'affiche indiquant qu'une expérience utilisant un laser est en cours;
- L'utilisateur ainsi que les autres personnes entrant dans la salle 428A doivent obligatoirement porter les lunettes de protection mises à leur disposition sur un crochet dans la salle 427, et ce, avant d'ouvrir la porte;
- Lorsque l'expérience est terminée, l'utilisateur doit retirer l'affiche de la porte, désinfecter les lunettes à l'aide de lingettes de Peroxigard (ne jamais utiliser d'éthanol) et les remettre dans leur pochette sur le crochet de la salle 427.

### **Expérience avec un laser de nanoparticules d'or (800 nm) dans la salle 428A**

- Afin de s'assurer qu'aucun autre utilisateur n'entre dans la pièce durant la procédure, l'utilisateur doit réserver à l'avance sur MIDAS tous les éléments suivants (pour toute la durée de la procédure avec le laser) :
  - o Salle ERG/OCT
  - o Laser/SLT Zeiss
  - o Micron IV – Salle OXY
  - o ATS – Salle OXY



- Durant la procédure, l'utilisateur doit apposer sur la porte d'entrée de la salle 428A, l'affiche indiquant qu'une expérience utilisant un laser de nanoparticules d'or est en cours;
- L'utilisateur doit obligatoirement porter des lunettes de protection offrant une protection pour une longueur d'onde de 800 nm, et ce, avant d'entrer dans celle-ci;
- Un.e technicien.ne en santé animale (TSA) pourra exceptionnellement entrer dans la salle au besoin, et ce, avec des lunettes adaptées qui seront entreposées dans le bureau du personnel de l'animalerie;
- Lorsque l'expérience est terminée, l'utilisateur doit retirer l'affiche de la porte. Le/la TSA devra désinfecter les lunettes à l'aide de lingettes de Peroxigard (ne jamais utiliser d'éthanol) et les remettre dans leur pochette à l'endroit attitré dans le bureau des TSA.

### **Expériences avec la lumière bleue dans la salle 428**

- L'utilisateur doit réserver à l'avance la salle ERG/OCT sur MIDAS;
- L'utilisateur doit apposer sur la porte d'entrée de la salle 428, l'affiche indiquant qu'une expérience utilisant la lumière bleue est en cours;
- Nous recommandons fortement aux utilisateurs ainsi qu'aux autres personnes entrant dans la salle 428 de porter les lunettes de protection mises à leur disposition sur un crochet dans la salle 428A, et ce, avant d'ouvrir la porte;
- Lorsque l'expérience est terminée, l'utilisateur doit retirer l'affiche de la porte, désinfecter les lunettes à l'aide de lingettes de Peroxigard (ne jamais utiliser d'éthanol) et les remettre dans leur pochette sur le crochet.

S'il vous plaît veuillez aviser vos équipes.

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration.